

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

LOCAUX PROFESSIONNELS

VENTE	
Locaux commerciaux ou professionnels, bureaux Locaux industriels, entrepôts Immeubles de rapport, terrains à usage professionnel	
PRIX DE VENTE NET	
Inférieur à 50.000 €	10 % HT (12 % TTC)
Entre 50.001 et 300.000 €	8 % HT (9,57 % TTC)
Entre 300.001 et 500.000 €	7 % HT (8,37 % TTC)
Supérieur à 501.001 €	6 % HT (7,18 % TTC)
Forfait minimum	2.000 € HT (2.200 € TTC)
CESSION	
Fonds de commerce Parts sociales ou actions Pas de porte, droit au bail	
PRIX DE VENTE NET	
Inférieur à 50.000 €	10 % HT (12 % TTC)
Entre 50.001 et 300.000 €	8 % HT (9,57 % TTC)
Entre 300.001 et 500.000 €	7 % HT (8,37 % TTC)
Supérieur à 501.001 €	6 % HT (7,18 % TTC)
Forfait minimum	2.000 € HT (2.200 € TTC)
LOCATIONS	
Locaux commerciaux ou professionnels Bail dérogatoire au décret du 30/09/1953 (2 ans)	
	Bail professionnel (6 ans) Bail commercial et hors texte législatif
Si loyer mensuel < 1.000 € HT	20 % du loyer annuel HT et hors charge
Forfait minimum	900 € HT (1080 € TTC)
Si loyer mensuel > 1.000 € HT	2 mois de loyer HT
Forfait minimum	1.500 € HT (1.800 € TTC)
LOCATIONS BAIL EMPHYTEOTIQUE / A CONSTRUIRE	
Si loyer < 5000 € HT / an	2000€ HT
Si loyer > 5000 € HT / an	2 mois de loyer HT
REDACTION DES ACTES	
Bail, compromis de vente	750 € HT (897 € TTC)
Etat des lieux	420 € HT (502,32 € TTC)

Tarifs applicables au 1^{er} juin 2024

IMMOBILIERE DU LUY

Barème applicable au 26/09/2016
d'une note d'honoraires obligatoire

SARL VICTOR au capital de 5 000 € - 4, rue d'Aspe - 64121 SERRES-CASTET
Carte Professionnelle CPI 6402 2016 000 005 223 délivrée par la CCI PAU BEARN
RCS PAU - SIRET n° 481871515 00013 - N° TVA Intracommunautaire : FR83481871515- APE : 6831Z
Garantie Financière Transactions avec maniement de fonds pour 120 000 € - GALIAN - 89, rue de La Boétie - 75008 PARIS
Dans le cadre du fichier commun et en cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

PAIEMENT DES HONORAIRES	
1. Vente	: Les honoraires incombent à l'acquéreur et/ou au vendeur selon le mandat.
2. Location	: Les honoraires incombent au locataire et/ou au bailleur selon le mandat.
3. Cession d'entreprise	: Les honoraires incombent au cédant et/ou au cessionnaire selon le mandat.
4. Gestion locative	: Les honoraires incombent au bailleur.
CONSULTATION, CONSEIL	
Tarif à l'heure	70 € HT / heure (84 € TTC)
ESTIMATION, AVIS DE VALEUR	400€ HT

Tarifs applicables au 1^{er} juin 2024

IMMOBILIERE DU LUY

Barème applicable au 26/09/2016
d'une note d'honoraires obligatoire

SARL VICTOR au capital de 5 000 € - 4, rue d'Aspe – 64121 SERRES-CASTET
Carte Professionnelle CPI 6402 2016 000 005 223 délivrée par la CCI PAU BEARN

RCS PAU - SIRET n° 481871515 00013 – N° TVA Intracommunautaire : FR83481871515- APE : 6831Z
Garantie Financière Transactions avec maniement de fonds pour 120 000 € - GALIAN – 89, rue de La Boétie – 75008 PARIS

Dans le cadre du fichier commun et en cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial